



VILLE DE  
BOULOGNE-  
BILLANCOURT

www.boulognebillancourt.com

Date de mise à jour : 03/04/2024

# RENOUVELLEMENT D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ PERSONNE MAJEURE OU PERSONNE MINEURE ÉMANCIPÉE

## DIRECTION AFFAIRES CIVILES ET GÉNÉRALES

26 avenue André Morizet  
92100 Boulogne-Billancourt

☎ 01 55 18 53 00

### Horaires d'ouverture

#### du lundi au mercredi

⇒ de 8h30 à 17h30

#### le jeudi

⇒ de 8h30 à 12h00

et de 14h00 à 19h15

#### le vendredi

⇒ de 8h30 à 16h45

#### le samedi

⇒ de 8h30 à 11h45

### Caractéristiques des photographies couleur

Elles doivent être sur fond uni et clair (fond blanc interdit), format 35x45 mm, nettes, claires et en bon état, récentes, tête nue, visage dégagé, de face (tête parfaitement droite, expression neutre, bouche fermée et yeux ouverts).

Le visage doit prendre entre 70 et 80% de la hauteur de la photo.

Si vous souhaitez porter vos lunettes : la monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux ; les verres doivent être ni teintés, ni colorés et sans reflet.

### Justificatifs de domicile acceptés

Facture d'électricité, de gaz d'eau, de téléphone fixe ou mobile, avis d'imposition, certificat de non-imposition, quittance de loyer d'un professionnel, attestation d'assurance habitation

## Pour le dépôt du dossier, la prise de rendez-vous obligatoire

Par téléphone au 01 55 18 53 00 ou à l'accueil la mairie	Par internet sur <a href="http://www.boulognebillancourt.com">www.boulognebillancourt.com</a> rubrique « Mes démarches »
--	--

**Votre présence est obligatoire** pour déposer votre demande en raison de la prise de vos empreintes digitales.

**Il est impératif de connaître les dates et lieux de naissance de vos parents.**

## Pièces à fournir

Votre ancienne carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans	Original
1 photo d'identité couleur, conforme aux normes et <b><u>datée moins de 6 mois</u></b> <i>Toute photo datant de plus de 6 mois et non conforme aux conditions de prise de vue entraînera le rejet du dossier par la sous-préfecture, et le dépôt d'un nouveau dossier de demande</i>	Réalisée par un professionnel, ou dans une cabine photo agréée (à votre disposition en mairie)
Un justificatif de domicile de moins d'1an à vos nom et prénom(s)	Original

## Pièces justificatives complémentaires à fournir si vous êtes dans l'un des cas suivants

**Vous avez préparé la demande de carte d'identité en ligne sur [passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne](http://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne) (Pré-demande), vous devez remettre au service :**

Le formulaire de pré-demande

**Votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, vous devez remettre au service**

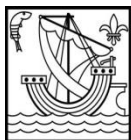
Votre passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans	Original
<b>ou</b> un acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si dispositif COMEDEC - voir verso du document)	Copie intégrale ou extrait avec filiation

**Votre acte de naissance ne permet pas de prouver votre nationalité française, vous devez remettre au service :**

Un justificatif de nationalité française	Original
--	----------

**Vous êtes hébergés (y compris les jeunes majeurs habitant chez leurs parents), vous devez remettre au service :**

Un justificatif de domicile de moins d'1an aux nom et prénom(s) de l'hébergeant	Original
Une lettre écrite sur papier libre, récente, datée et signée par l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois	Original
La pièce d'identité de l'hébergeant	Photocopie



VILLE DE  
**BOULOGNE-  
BILLANCOURT**

www.boulognebillancourt.com

### Le dispositif COMEDEC

Il permet la vérification dématérialisée des données d'état civil entre la sous-préfecture et les communes adhérentes (y compris le service central d'état civil de Nantes).

Si vous êtes nés à Boulogne-Billancourt, ou dans une autre commune adhérente (Villes adhérentes à la dématérialisation) ou que vous êtes un français né à l'étranger, vous n'avez pas à fournir d'acte de naissance pour votre demande de passeport

**Un certificat de nationalité française**  
Tribunal de Proximité  
1 Place Auguste Mounie  
92160 – Antony  
☎ 01 55 59 01 00

### **Les photocopies de documents**

Un photocopieur est à votre disposition en mairie (copie payante)

### **Le vol ou la perte motive votre demande de renouvellement, vous devez remettre au service :**

Une déclaration de perte faite en mairie, au moment où vous remplissez votre dossier <b>ou</b> une déclaration de vol faite auprès du commissariat qui sera jointe à votre dossier	Original
Un acte de naissance de moins de 3 mois <b>ou</b> le passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans  ou un document avec photo : permis conduire sécurisé , carte vitale 2 ,pass navigo etc....	Copie intégrale ou extrait avec filiation  Original
<b>Un timbre fiscal dématérialisé de 25 €</b>	A acheter au bureau de tabac ou en ligne sur timbres.impots.gouv.fr

### **Vous êtes sous tutelle ou curatelle, vous devez fournir :**

Le jugement de tutelle ou de curatelle	Original
Attestation du tuteur indiquant être informée de la démarche, elle doit être datée moins de 3 mois et signée.	Original
Pièce d'identité du tuteur	Photocopie

### **Vous souhaitez utiliser un nom d'usage, vous devez fournir :**

<u>Pour utiliser les noms de vos deux parents</u> : un acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) faisant apparaître le nom des deux parents	Original
<u>Pour utiliser le nom de votre conjoint</u> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <u>personne mariée ou veuve</u> : un acte de naissance, de mariage ou de décès de moins de trois mois</li><li>▪ <u>personne divorcée</u> : le jugement de divorce mentionnant l'autorisation de porter le nom de votre ex-conjoint, <u>ou</u> une autorisation de l'ex-conjoint si la mention ne figure pas dans le jugement</li></ul>	Original Original
Pièce d'identité de l'ex conjoint	Photocopie

### **Coût de la carte d'identité**

Gratuit (sauf perte ou vol :25 €)

### **Délais de délivrance**

La mairie agit sous l'autorité de la sous-préfecture, qui peut demander des pièces complémentaires afin d'effectuer les vérifications qu'elle jugerait nécessaires.

La délivrance de votre carte d'identité est soumise aux délais d'instruction et de validation du dossier par la sous-préfecture, aux délais de fabrication et d'acheminement.

### **Retrait de votre carte d'identité (sans rendez-vous)**

La carte d'identité vous sera est remise en échange de l'ancienne carte.

Toute carte d'identité non retirée dans le délai de trois mois sera détruite.

**Durée de validité :10 ans**